

Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne

**Atelier territorial 3 - Centre
Réunion 3 du 12 janvier 2010 - Mairie de Trouillas**

Verbatim

Présents :

M. Rémy Attard	Maire de Trouillas
M. Joseph Ayats	Collectif Non à la THT
M. Henri Badie	Adjoint représentant M. Marie, maire de Banyuls-dels-Aspres
M. Pierre Dupouy	Cabinet de Jacqueline Irlès
Mme Nicole Lara	Conseillère, mairie de Ponteilla-Nyls
M. Claude Marcon	Collectif Non à la THT
M. André Marie	Maire de Banyuls-dels-Aspres
M. Jean-Claude Péralba	Maire de Villemolaque, Président du Sydeco THT66
M. Francesc Pougault	Defensa de la Terra
M. Louis Puig	Maire de Ponteilla-Nyls
M. Jean Roque	1 ^{er} adjoint de M. Caseilles, maire de Toulouges
M Jean-Louis Vernet	Adjoint mairie de Canohès
M. François Bertault	CNDP
M. Jannick Boulin	Concertant du projet France-Espagne
M. Yves Decœur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
Mme Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Mme Isabelle Lilli	Secrétariat Logistique
<i>Excusé :</i>	
M. Jean Amouroux	Maire de Tresserre

La séance est ouverte à 14 heures 38.

M. PERALBA. - Mesdames, Messieurs, je vous suggère que nous commençons dès à présent ; les absents prendront un peu le train en marche. Je renouvelle mes meilleurs vœux aux membres de l'assemblée.

Je pense que nous sommes réunis pour ce qui ressemble étrangement à la dernière réunion de l'atelier 3 Centre. On va démarrer dès à présent ; on ne va pas faire le tour de table habituel pour se présenter car tout le monde se connaît maintenant, à part si quelqu'un le souhaite.

Nous allons donc démarrer par la question traditionnelle : y a-t-il des observations à formuler sur le compte rendu qui vous a été envoyé, certes, un peu tard. Je fais amende honorable... Ou plutôt, nous allons partager les responsabilités, Monsieur Decœur ! Je vais dire que je l'ai reçu un peu tard et que, de mon côté, j'ai aussi un peu tardé à répondre. C'est la réalité car j'ai reçu le compte rendu après les fêtes, je crois, et je ne l'ai pas consulté dans la foulée. Ensuite, vous savez ce qui se passe ! Je l'ai validé de mon côté parce que je n'avais pas d'observation particulière à formuler. Y en a-t-il ? (*Pas d'observation*).

Le dernier compte rendu est donc adopté, je vous remercie.

Mlle LILLI. - Est-ce que vous me permettez de faire une photo pour joindre à la Lettre de la Concertation ?

M. PERALBA. - Mais bien sûr ! Mlle Lilli veut faire des photos qui seront insérées dans la Lettre de la Concertation ; comme ça, aucun des présents ne pourra dire qu'il n'a pas participé à la concertation ! Cela me paraît important !

Concernant l'ordre du jour que nous vous proposons, il reste en suspens la position de Trouillas. Nous donnerons la parole à Rémy Attard puisque l'avis des élus de Trouillas était un peu suspendu à l'étude qu'ils devaient mener et qu'ils n'avaient par encore eu le temps de conduire. Ensuite, M. Decœur fera le point et nous donnera la primeur des négociations avec ASF car c'est quand même important. Puis, nous aborderons l'aspect concernant les champs magnétiques avec les compléments d'informations et les réponses aux demandes qui ont été formulées à la réunion précédente. Enfin, s'il y a des questions diverses à formuler, vous le ferez le moment venu.

Rémi Attard, tu nous parles du positionnement de Trouillas ?

M. ATTARD. - Comme je m'y étais engagé lors de notre dernière rencontre, des représentants du Conseil municipal se sont rendus sur les lieux pour avoir une bonne connaissance des terrains qui pourraient être concernés par la traversée de la liaison souterraine côtés ouest et est. Je confirme que le Conseil municipal ne voit pas d'objection sur un positionnement côté ouest, c'est-à-dire dans le prolongement tel qu'il avait été déjà annoncé depuis Toulouges jusqu'à Canohès et Ponteilla.

La seule réserve que j'émettais concernait un verger d'amandiers qui est situé côté est, au sud-ouest du bassin de rétention. Bien entendu, on souhaiterait qu'il soit préservé, mais j'ai eu des assurances de la part de M. Decœur qu'il ne devrait pas y avoir d'arrachage d'arbres dans le cadre du passage de cette liaison souterraine.

Pour le reste, nous avons beaucoup de terrains qui sont en landes et seulement quelques vignes. On n'avait donc pas d'élément majeur pour s'opposer à ce tracé et pour proposer un passage côté est. Je confirme ainsi un avis favorable pour un passage côté ouest.

M. PERALBA. - Merci, cher collègue ; évidemment, vous en prenez acte. Monsieur Decœur, parlez-nous de vos amis d'ASF.

M. DECŒUR. - Les informations concernant ASF font suite à ce que l'on a dit au cours de la dernière réunion, puisque tous les éléments dont nous avons débattus entre nous étaient suspendus à une condition importante, à savoir qu'ASF donne son accord sur le passage de la liaison à courant continu sur l'aire du Village Catalan.

J'ai rencontré le Directeur d'exploitation d'ASF qui accepte clairement le fait que l'on passe sur l'aire du Village Catalan. Je dis "accepte", parce que cela a fait l'objet d'une discussion entre nous. Je voudrais simplement dire que le Directeur d'exploitation d'ASF s'est un peu étonné que l'on passe sur l'aire du Village Catalan, donc notamment à proximité de l'hôtel qui se situe sur cette aire. En effet, je crois que le point le plus proche de l'hôtel se situe à 20 ou 22 mètres et c'est vraisemblablement le point le plus proche de la liaison souterraine sur tout le tracé. En effet, sur tout le tracé, les maisons les plus proches sont à 30 ou 40 mètres.

M. BOULIN. - Il y en a une à 18 mètres.

M. DECŒUR. - C'est vrai, mais on n'a pas de certitude sur sa pérennité puisqu'elle est sur un tronçon qui est vraisemblablement intéressé par le prolongement de la LGV sur Montpellier. Néanmoins, je tiens quand même à souligner le bon esprit et la compréhension. Vous avez d'ailleurs pu le remarquer puisque, au cours de la première phase de concertation, les ASF étaient présents et on a pu mesurer leur implication et leur ouverture. Je souhaite donc souligner l'ouverture à la discussion d'ASF qui accepte que l'on passe sur l'aire autoroutière.

Il faut quand même savoir que cela n'était pas évident puisqu'ils ont un projet -que vous connaissez peut-être localement- de réaménagement de cette aire. Ainsi, même si la liaison souterraine est collée (et ASF l'a bien vu et l'a bien senti) autant que faire se peut le long de la LGV, ils ont quand même des projets de réaménagement de cette aire pour lesquels la venue de notre liaison n'est pas forcément un élément très facilitateur. Ils ont aussi une certaine ambition de transformer cette aire et de la dynamiser et ils voyaient dans la présence de notre liaison un élément qui pourrait éventuellement contrarier leur projet. Je dois encore une fois souligner l'esprit de discussion avec ASF qui, finalement, a conduit à une acceptation de notre passage sur leur aire autoroutière.

M. MARCON. - J'ai une simple question informative. Dans la mesure où il serait possible de passer à 4 ou 5 mètres de profondeur, est-ce que cela pourrait être une solution intermédiaire pour vous et pour ASF ?

M. DECŒUR. - Vous pensez à quoi exactement ?

M. MARCON. - Au niveau du parking, au lieu de passer à 1,6 mètre de hauteur, si vous enfouissiez à 4 mètres (c'est un ordre de grandeur), est-ce que cela peut être une solution intermédiaire ?

M. DECŒUR. - Intermédiaire par rapport à quoi ?

M. MARCON. - Par rapport au champ magnétique, à la gêne, etc.

M. DECŒUR. - Je fais un rappel, sachant qu'on le reverra : quand on augmente la profondeur, certes, on augmente l'éloignement des câbles par rapport au point de mesure, mais pour des raisons thermiques, on est obligé d'écartier les câbles, rappelez-vous. Donc, en fait, on n'est pas gagnant à s'enfoncer dans le sol puisque, ce que l'on gagne en matière de distance par rapport aux câbles, on le perd à cause de l'écartement des câbles. Ainsi, en matière de champ magnétique, ce n'est pas un bon calcul que de penser aller se mettre plus profond.

Mais je pense que le problème était plus par rapport à l'hôtel que par rapport à notre présence sur le parking poids lourds.

M. PERALBA. - S'il n'y a pas d'autre question, vous enchaînez sur les champs magnétiques, puisque vous aviez des éléments à nous fournir, je crois.

M. DECŒUR. - Absolument.

M. PERALBA. - J'ai oublié d'excuser mon collègue Jean Amouroux qui comptait venir, mais qui a participé à l'atelier 4 ce matin, puisqu'il est un peu à cheval sur les deux ateliers. Il comptait venir quoi qu'il en soit, mais il a eu un empêchement.

M. DECŒUR. - J'ai intitulé le diaporama « nouveaux compléments d'informations sur le champ magnétique » parce que ce sont des compléments de compléments, suite à certaines questions qui ont été posées la dernière fois.

Pour que l'on soit bien d'accord sur la teneur de ces compléments, j'ai rappelé les questions qui ont été posées, dans ce diaporama, à savoir :

- Quelles sont, du point de vue du champ magnétique, les différentes typologies de passages en sous-œuvre rencontrés ? Comme vous le verrez, j'ai apporté une réponse pour tous les ateliers, pas seulement pour l'atelier 3.

- Quelles sont les valeurs du champ magnétique, dans les cas les plus défavorables de ces typologies, pour une hauteur de mesure égale à 0.50 mètre ?

Je vous rappelle que ces questions sont nées de l'examen des épanouissements des câbles avant les passages en sous-œuvre. En effet, la présentation qui avait été faite sur les épanouissements des câbles était plutôt pessimiste, donc elle maximisait le champ magnétique, et on avait dit que l'on regarderait les choses un peu plus en détail.

Je ferai très rapidement quelques rappels, en commençant par les informations qui avaient été présentées dans les réunions précédentes des différents ateliers :

- Ce sont des valeurs de champ magnétique statique dû à la liaison seule, champ magnétique terrestre non compris.

Suivent ensuite quelques courbes pour rappel car vous les connaissez bien.

Courbe "section courante" : c'est la fameuse courbe du champ magnétique. Je l'ai quand même remise avec des échelles différentes car cela permet de mieux voir la coupe. Les échelles horizontales sont différentes pour la coupe et pour le champ magnétique ; on a nos deux

paires de câbles et le champ magnétique qui est maximum lorsqu'on est exactement sur chacun des deux axes des deux liaisons, avec une valeur de l'ordre de 45/46 μ Tesla.

Courbe "Forage droit sous une route" : de même que pour les courbes précédentes, j'ai dilaté horizontalement. Ce sont les mêmes courbes que celles que nous vous avons déjà montrées une fois ou deux. Le champ magnétique atteint une valeur légèrement supérieure à 90 μ Tesla. Sur la coupe, vous voyez que, dans le cas d'un forage droit sous une route, on espace les câbles de 1,5 mètre et les câbles des deux paires juxtaposées sont espacés d'environ 3 mètres. Tout ceci a une profondeur de l'ordre de 2 mètres.

Sur la diapositive que je vous présente maintenant, on a la même échelle horizontale pour la coupe comme pour le champ magnétique. Dans le cas d'un forage dirigé, étant donné que l'on est beaucoup plus profond et que l'on écarte les câbles, on est à 14 mètres de profondeur. Les câbles sont écartés et on a une valeur du champ magnétique de l'ordre de 25 μ Tesla. Telle est la représentation avec les deux courbes à la même échelle horizontale.

Courbe "épanouissement des câbles avant un passage en sous-œuvre" : Je vous présente toujours cette courbe en rappel car nous vous l'avons déjà montrée. Elle vous montre ce qu'il en est quand on se met à 0.5 mètre et quand on écarte les câbles largement : 3 mètres entre chaque câble et 6 mètres entre les câbles voisins de deux paires différentes. C'est là où l'on atteint une valeur maximale du champ magnétique qui est voisin de 140 μ Tesla. La diapositive suivante vous montre ce qu'il en est lorsqu'on met les deux courbes à la même échelle horizontale.

Courbe "épanouissement des câbles avant un passage en sous-œuvre - Comparaison avec le niveau de la recommandation européenne" : Cette courbe fait apparaître en vert la valeur de la recommandation européenne et en bleu (c'est tellement voisin de zéro que nous l'avons grossi), le champ magnétique dans le cas d'épanouissement des câbles, champ magnétique terrestre non compris. On a fait une addition arithmétique en se mettant dans le cas le plus défavorable, avec le champ magnétique terrestre. Vous voyez donc que l'on est, de toute façon, extrêmement loin de la valeur de la recommandation européenne qui, je vous le rappelle, est de 40 000 μ Tesla.

Une fois que l'on a rappelé ces courbes-là, voyons quelle typologie de champ magnétique on rencontre sur le terrain pour chaque passage en sous-œuvre. On a regardé les choses un peu en détail et on distingue, du point de vue du champ magnétique, quatre types de passages en sous-œuvre que j'ai classés par catégorie :

Catégorie 1 : le forage droit sous une voie qui est de niveau avec le niveau naturel, ce qui est typiquement le cas lors du passage sous une voie ferrée comme celle que l'on va traverser au Boulou, ou un forage droit d'une route que l'on va traverser comme, par exemple, dans le secteur de Baixas lorsqu'on va traverser la Départementale 614.

Catégorie 2 : Le forage droit sous une voie qui, elle-même, est surélevée par rapport au niveau naturel. On a fait cette distinction car c'est typiquement ce que l'on rencontre dans notre atelier 3. On est dans cette deuxième catégorie puisque chaque fois qu'une voirie traverse la LGV, un terrassement a été fait pour qu'elle passe au-dessus. La voirie n'est donc pas au niveau naturel, il y a un terrassement. Vous allez voir ce que cela change au niveau du champ magnétique.

M. PERALBA. - Je ne comprends pas pourquoi il y a une différence entre les deux.

M. DECŒUR. - On va y venir après, M. Peralba. On verra pourquoi du point de vue du champ magnétique.

Catégorie 3 : Le forage dirigé.

Catégorie 4 : Le Passage sous une agouille.

Je vais immédiatement "liquider" le cas du passage sous une agouille, puisque ce sont des passages en sous-œuvre où l'on ne va pas s'écarter autant que pour un forage droit. Suivant la profondeur à laquelle on ira, on risque même de rester exactement comme en section courante.

J'ai noté ici que, au pire, les passages sous les agouilles sont des passages en sous-œuvre très ponctuels (c'est sur quelques mètres) et qui, du point de vue du champ magnétique, correspondent à un cas intermédiaire entre les cas de section courante où les câbles restent accolés l'un à l'autre, et des cas de forage droit sous route. Je vous montre à nouveau la courbe représentant le forage droit sous route.

Donc, pour les agouilles, je serai au pire comme un forage droit sous une route, c'est-à-dire que, au pire, j'aurai 90 μ Tesla, y compris au moment où je vais m'épanouir. Je liquide donc assez vite ce cas des agouilles. Je le cite pour vous montrer qu'on ne l'a pas oublié mais, manifestement, au niveau du champ magnétique, on sera à des niveaux assez proches de ceux qui sont en section courante.

J'en reviens aux catégories 1 et 2, c'est-à-dire lorsqu'on traverse des voiries : une voirie à un niveau naturel et une voirie qui, elle, va être surélevée.

Diapositive : « Cas du forage droit sous une voie "de niveau" avec le niveau naturel - Passage en sous-œuvre de catégorie 1 » :

Voyons ce qu'il en est lorsque je veux faire un forage droit sous une voie qui est de niveau avec le niveau naturel. J'ai essayé de faire des petits schémas ; excusez-moi, ils sont un peu artisanaux. J'ai fait une vue en coupe où l'on voit le niveau du sol et une vue de dessus où vous voyez la voie. Disons qu'il s'agit de la RD 614 au niveau de Baixas. Donc, je suis en profondeur courante à 1,50 mètre et je vais arriver au niveau de la profondeur du forage (forage droit sous une route) où je passe à 2 mètres. Je vais donc passer de 1,5 mètre à 2 mètres. De la même façon, je vais écarter mes câbles, je vais donc avoir cette zone d'épanouissement des câbles avec, en même temps, les câbles qui vont légèrement descendre de 1,5 mètre à 2 mètres et ils vont s'épanouir de cette façon-là. Avant et après cette zone d'épanouissement, j'ai une section courante. Est-on d'accord avec ce schéma ?

M. MARCON. - Oui.

M. DECŒUR. - Voyons maintenant ce que cela donne. Pour les forages droits de catégorie 1, lorsque je suis en amont ou en aval du forage, la section courante apparaît clairement sur la vue de dessus du schéma précédent, de part et d'autre de la voie. J'ai donc un champ maximum d'environ 45 μ Tesla qui correspond à la section courante. La hauteur de mesure est de 1 mètre, et si je regarde ce que cela donne à 50 centimètres pour ma hauteur de mesure, j'ai 70 μ Tesla. Je crois que ce sont les chiffres que je vous ai donnés la dernière fois.

Maintenant, si je me mets sous la voie, j'ai une profondeur du forage droit de 2 mètres, donc je vais avoir un champ maximum d'environ 90 μ Tesla pour une hauteur de mesure de 1 mètre. Et si je me mets à 0.5 mètre au niveau de la voie, je vais avoir environ 130 μ Tesla. Ce sont aussi des chiffres que je vous avais donnés la dernière fois.

Dans la zone d'épanouissement des câbles, qui est ce qui nous intéresse, le champ maximal va être intermédiaire entre les valeurs en section courante, c'est-à-dire 45 μ Tesla et 90 μ Tesla pour une hauteur de mesure de 1 mètre, et 70 μ Tesla à 130 μ Tesla lorsque je vais être au-dessus du forage et sur une longueur qui va être de l'ordre de quelques mètres et, de toute façon, inférieure à 5 mètres.

Ainsi, dans la zone d'épanouissement, j'ai une valeur de champ qui est intermédiaire parce que j'ai ma géométrie qui change. Bien sûr, j'aurais pu la calculer point par point et, si vous le voulez, c'est quelque chose que l'on fera. Et il y a aussi la profondeur qui varie en fonction de mon épanouissement, mais il faut savoir -c'est la pure logique- que l'on aura une valeur intermédiaire. Ce qui est intéressant, c'est que cette zone d'épanouissement ne sera longue que de quelques mètres et, de toute façon, inférieure à 5 mètres compte tenu des rayons de courbure des câbles.

Vous me demandiez ce que cela change dans le cas d'une voirie qui va passer en surélevé.

Diapositive : « Cas du forage droit sous une voie surélevée par rapport au niveau naturel - Passage en sous-œuvre de catégorie 2 » :

Si j'ai une voirie qui passe en surélevé, je vais avoir un forage droit sous une voie surélevée. Sur le schéma, vous voyez le niveau naturel, la voie surélevée, le talus et on retrouve le niveau naturel. Que va-t-il se passer ? Ici, j'arrive à profondeur courante et je me suis mis dans un cas qui est tout à fait possible où je ne vais pas avoir une surprofondeur au moment de mon épanouissement, mais je vais être à peu près de niveau.

M. PERALBA. - Sous le talus.

M. DECŒUR. - A l'amorce du talus car je vais démarrer mon forage avant le pied du talus. Je vais donc être dans une configuration où je ne vais pas prendre de profondeur ; je vais rester à la même profondeur, sauf si la réalisation de mon terrassement a été faite sur la base d'une semelle qu'il faut que j'évite. Mais d'après les éléments que j'ai, il n'y a pas de semelle, je ne vais donc pas partir en profondeur a priori. La différence est là : je vais être moins profond, c'est-à-dire que je vais avoir le même épanouissement, mais en restant à ma profondeur courante. Dans ce cas-là, je vais avoir un champ magnétique supérieur.

Voilà ce que cela donne : je démarre mon forage à une profondeur de 1,5 mètre par rapport au niveau naturel et non pas à 2 mètres comme tout à l'heure. Ainsi, en amont et en aval du forage, je suis évidemment en section courante ; sur la voie qui est traversée par le forage, vous voyez que la hauteur a fortement augmenté puisque la voie est surélevée. Je vous ai donné quelques valeurs que nous avons calculées : si je suis à une hauteur de 2 mètres par rapport à mon passage de câbles, j'aurai 75 μ Tesla, et si je suis à une hauteur de 5 mètres par rapport à mon passage de câbles, je serai à 25 μ Tesla. Là, je n'ai pas mis de hauteur de mesure de 1 mètre ou de 0,50 mètre

par rapport au sol puisque cela n'a plus lieu d'être. Ce qui est important, c'est la hauteur par rapport à la nappe de câbles. Voilà donc ce qu'il en est sur la voie qui est traversée par le forage et, là, c'est au niveau de la voirie elle-même.

Maintenant, dans la zone d'épanouissement des câbles, mes câbles sont à 1,50 mètre, ils s'épanouissent mais ils restent à 1,50 mètre, ils ne prennent pas de surprofondeur. Je vais donc avoir une valeur de champ qui va être de 130 μ Tesla à une hauteur de mesure de 1 mètre et voisine de 200 μ Tesla si je prends une hauteur de mesure de 0,50 mètre, et ceci, sur une longueur que l'on estime de 2 à 3 mètres et pour une profondeur de forage de 1,50 mètre par rapport au niveau naturel. C'est-à-dire que je vais amorcer mon forage à une distance de 2 à 3 mètres par rapport au pied de talus.

Voilà donc ce que cela change : sur le pied de talus, je vais avoir une zone de 2 à 3 mètres de long où je vais avoir un champ supérieur au champ que j'aurais eu si la voirie était au niveau naturel car, dans ce cas, j'aurais pris une légère surprofondeur.

M. BERTAULT. - On a combien de cas comme cela ?

M. DECŒUR. - Je vais vous les montrer.

J'ai ajouté : « Une profondeur de forage à déterminer en détail (en fonction de la semelle du terrassement à traverser) ». Je n'ai pas le détail terrassement par terrassement, mais si mon terrassement a été fait sur une semelle où il a fallu décaper et peut-être partir et tasser à 1 mètre, à ce moment-là je prendrai de la surprofondeur. Mais je me suis mis dans des cas qui existent (je ne sais pas si c'est la totalité des cas) où il n'y a pas de semelle, donc je reste au même niveau avec ma nappe de câbles.

Diapositive : « Cas du forage dirigé - Passage en sous-œuvre de catégorie 3 » :

J'avoue que mes schémas ne sont pas très symétriques, mais cela n'est pas évident à faire. La vue en coupe vous montre que l'on est en profondeur courante avant le forage dirigé et que, en arrivant à l'entrée du forage dirigé, nos câbles partent en profondeur -des profondeurs assez importantes puisque de l'ordre de 14/15 mètres par rapport au niveau naturel- puis on remonte.

Vue de dessus : comme j'en parlais ce matin, on va forcément épanouir les câbles parce que, lorsque l'on fera un forage dirigé sur plusieurs centaines de mètres, il est évident que l'on ne pourra pas rester à une distance extrêmement proche. Je vous rappelle que l'on fait un forage dirigé pour chaque câble. Ainsi, il faudra forcément espacer les forages dirigés les uns les autres, de peur d'aller taper dans le précédent au moment où l'on fait le suivant. On va donc forcément épanouir et avoir une forme de quenouille de l'ensemble de ces forages dirigés entre le point de départ et le point d'arrivée.

Un autre point est important : on maîtrise parfaitement l'emplacement des points d'entrée du forage dirigé, mais 500 mètres plus loin, même si l'on a, bien sûr, une maîtrise de la trajectoire du forage dirigé, on ne tombera cependant pas au centimètre près. Les gens nous disent que l'on tombe à 50 cm/1 mètre, donc c'est quand même assez précis. On fait un carré d'un mètre et on dit que le forage dirigé sortira là 500 mètres plus loin, ce qui n'est pas mal. Néanmoins, on ne maîtrise pas le positionnement des câbles à 10 centimètres les uns des autres.

Pour les forages dirigés, en amont et en aval du forage, on a évidemment le champ à section courante. Au niveau de l'obstacle évité par le forage, c'est-à-dire au point bas de mon forage, le champ est très faible puisque de l'ordre de 25 μ Tesla. Et, dans la zone d'épanouissement des câbles, il faut distinguer l'épanouissement à l'entrée du forage dirigé de celui en sortie du forage dirigé. Lorsque l'on est à l'entrée, c'est-à-dire ce que j'ai appelé "le départ du forage dirigé", on aura des cas qui sont tout à fait similaires à un forage de catégorie 1. Je vous rappelle que la catégorie 1 était le cas du forage droit sous une route. En revanche, à l'arrivée du forage dirigé, étant donné que j'ai une moins bonne maîtrise du point d'arrivée au bout de mon forage dirigé, j'aurai un cas qui sera plutôt similaire à un forage de catégorie 2, qui correspond à la voie surélevée où j'avais un champ magnétique supérieur.

Voilà les éléments que l'on peut donner aujourd'hui, sachant que la longueur de la zone d'épanouissement est d'une dizaine de mètres. Je parle bien à l'arrivée du forage dirigé, parce que je maîtrise parfaitement les choses au départ du forage dirigé. Donc, à l'arrivée, étant donné que l'on a une maîtrise qui est moins parfaite, on estime la longueur de la zone d'épanouissement où l'on applique les résultats du forage de catégorie 2 (130 μ Tesla à 1 mètre de hauteur et 200 μ Tesla à 50 centimètres de hauteur) à une longueur de l'ordre de 10 mètres.

Pour être complet, on s'est dit que, l'arrivée du forage dirigé étant potentiellement la zone où l'on peut avoir le champ magnétique supérieur, suivant les endroits, on peut fort bien creuser de 2 ou 3 mètres, récupérer nos câbles et maîtriser cet épanouissement à la sortie. On pourrait ramener puis réunir nos câbles pour avoir une sortie de forage dirigé qui soit un peu plus ordonnée qu'on ne le ferait si on ne creusait pas.

Diapositive : « Passages en sous-œuvre (du point de vue champ magnétique) rencontrés par zone territoriale » :

Je ne vous cache pas qu'à ce stade, quand on a voulu aller plus loin, on s'est dit : au stade d'aujourd'hui, il n'est pas raisonnable d'aller plus loin dans les chiffres ou les calculs et ce sera vraiment au cas par cas au niveau des plans de réalisation de chacun des forages dirigés ou forages droits. C'est pourquoi on en est resté là à ce jour.

Ensuite, on s'est dit : quelles catégories est-ce que je rencontre sur tous les forages dirigés, en partant de Baixas jusqu'à l'entrée du tunnel ? Compte tenu de l'inventaire que l'on a fait, vous voyez sur les différentes zones des ateliers 2, 3, 4, les forages droits de catégories 1 et 2 et les forages dirigés de catégorie 3. Je vais commencer par cette dernière catégorie :

Forage dirigé de catégorie 3. On sait bien maintenant qu'il y a trois forages dirigés :

⇒ un pour traverser la Têt, qui se situe dans l'atelier 2,

⇒ un pour traverser l'ensemble A9 plus RD 2 -un forage long à Villemolaque, j'ai bien retenu, Monsieur le Président !

⇒ et la traversée du Tech qui se situe dans l'atelier 4 avec vraisemblablement un départ du forage dirigé qui sera rive gauche pour la Têt (comme on l'avait d'ailleurs fait pour le forage dirigé de la ligne à 225 000 volts Baixas – Le Soler).

A priori, je vois plutôt le départ du forage dirigé sous l'A9 et la RD 2 côté nord, c'est-à-dire dans le bassin (mais cela sera à discuter). Pour la traversée du Tech, je vois plutôt a priori (mais cela sera à vérifier au niveau des études de détails) un départ rive gauche, donc aussi côté nord. Tous les départs du forage dirigé sont donc a priori côté nord. On rencontrera le cas de sortie de forage dirigé côté sud du forage dirigé "A9 plus RD 2" et côté sud du forage dirigé "traversée du Tech".

Les forages droits de catégorie 2, c'est-à-dire lorsque l'on traverse une voirie qui est surélevée par rapport au niveau naturel, se retrouvent exclusivement lorsque l'on traverse les voiries qui, elles, ont été modifiées pour passer au-dessus de la LGV. C'est pourquoi on le voit dans l'atelier 3 avec six forages droits de catégorie 2 :

1. lorsqu'on traverse le chemin 105 qui est couplé avec la piste cyclable qui se trouve à l'ouest de Canohès,
2. la RD 23 qui fait Ponteilla-Canohès,
3. le chemin rural qui se trouve à 300 mètres au sud de la RD23,
4. la traversée de la RD 23a qui fait Ponteilla-Nyls,
5. la traversée du chemin rural qui est à côté du mas Canterrane,
6. la traversée de la RD 612.

Tels sont les six cas où l'on trouvera un forage droit de catégorie 2.

On trouve huit forages droits de catégorie 1, c'est-à-dire avec une voirie qui se situe au niveau naturel du terrain, sur un total de 17 passages en sous-œuvre que l'on a identifiés aujourd'hui et qui sont répartis sur les ateliers 2, 3, 4.

Les trois cas de l'atelier 2 sont :

- la traversée de la RD 614 entre Baixas et les Quatre Chemins,
- la traversée de la RD 916, qui passe devant l'Intermarché au Soler,
- la traversée de la voie SNCF au Soler, entre la RD 916 et la RD39.

Les trois cas de l'atelier 3 sont :

- la RD 612a au niveau du Mas de l'Arbre,
- la RD 37 qui est au nord-est de Villemolaque,
- la RD 40 au niveau du rond-point de Banyuls.

Les deux cas de l'atelier 4 se trouvent :

- au niveau de la traversée de l'ensemble RD 900 plus ligne SNCF,
- et au niveau de la RD 618.

Voilà ce que je vous propose comme analyse complémentaire des éléments concernant les champs magnétiques pour les différentes configurations de passages en sous-œuvre.

M. PERALBA - Merci, Monsieur Decœur. Je pense qu'il faudrait que nous nous arrêtions un peu sur la catégorie 2 qui concerne d'ailleurs essentiellement cet atelier. J'ai relevé que six points sont concernés par cette catégorie. Le problème est celui des 200 μ Tesla. Je crois que nous sommes tous d'accord pour admettre que ce n'est pas comparable à Tchernobyl, loin s'en faut,

mais il me semble quand même que ce n'est pas un bon affichage. De ce point de vue, il faudrait peut-être réfléchir un peu à la question.

Je ne comprenais pas tout à l'heure, mais maintenant j'ai bien compris que le fait que la route soit surélevée vous fait l'économie de prendre de la profondeur, en quelque sorte. D'un autre côté je pense que, techniquement, rien ne vous empêche de prendre un peu de surprofondeur en même temps que vous épanouissez les câbles. Il me semble que cela pourrait être une bonne solution pour vous permettre d'améliorer ce mauvais affichage parce que, dans la phase 1 de la concertation, nous avons fixé des objectifs, et là, nous sommes au-delà.

M. DECŒUR. - J'ai entendu le mot "économie", mais ce n'est pas dans ce but-là. Cette hauteur nous est imposée par le terrassement, donc elle nous produit forcément un effet sur l'échauffement du câble, sur la longueur du forage droit. Pour nous, la profondeur est un ennemi du point de vue de l'échauffement du câble, même si c'est un ami du point de vue du champ magnétique. On est donc toujours dans ce dilemme.

Là, c'est le résultat un peu "brut de fonderie", consistant à dire : considérons que l'on reste en profondeur courante. Je rappelle que 200 μ Tesla, c'est à 0.50 mètre, et à 1 mètre, on est à 130 μ Tesla.

M. PERALBA. - Ah, c'est à 0,50 mètre, je croyais que c'était 1.5 mètre.

M. DECŒUR. - J'ai indiqué sur la diapositive : « *dans la zone d'épanouissement des câbles, champ max d'environ 130 μ Tesla à une hauteur de mesure de 1 mètre, ou 200 μ Tesla à une hauteur de mesure de 0.50 mètre* ». Je rappelle aussi que c'est champ magnétique terrestre non compris et qu'il y a une addition vectorielle qui se fait. Il est cependant vrai que, lorsqu'on est à 130 μ Tesla de champ magnétique dû à la liaison, on doit tutoyer d'assez près les 150 μ Tesla que l'on avait cités. Ce n'était pas une valeur figée, mais c'était effectivement un objectif que l'on s'était assigné. Donc, 200 μ Tesla, c'est pour une hauteur de mesure de 0.5 mètre et toutes les normes de mesures sont à 1 mètre. Mais je ne fais que le citer pour bien remettre la valeur dans son contexte.

Au stade actuel, c'est clairement dans l'étude de détails qu'il faut aller au niveau de chaque cas. Je peux retenir que, y compris à 0.50 mètre, on est effectivement en train d'arriver à des niveaux que l'on souhaite éviter. Quand je dis qu'on souhaite les éviter, c'est plus par l'affichage que par des effets avérés.

Voilà donc l'engagement que je peux prendre aujourd'hui : au niveau des études de détails, on va regarder au cas par cas si on peut effectivement prendre un peu de profondeur pour éviter d'être dans des configurations comme celle-ci. Et si, pour une raison ou une autre, on se voyait dans l'impossibilité de le faire, on examinerait alors les choses ponctuellement ensemble, avec le maire correspondant ou dans une formation qui vous paraîtrait être la meilleure.

M. BERTAULT. - Est-ce que les zones qui posent problème, où il y a les 130 ou les 200 μ Tesla, selon que l'on mesure à 1 mètre ou 0.50 mètre, sont toutes en dehors de l'emprise ?

M. DECŒUR. - Systématiquement oui, puisqu'on est avant le talus. Le grillage reste proche de la LGV, donc lorsqu'on va faire notre forage, on sera forcément à l'extérieur du grillage.

M. BERTAULT. - Il fallait que cela soit précisé.

M. DECŒUR. - Et c'est sur une longueur de quelques mètres, elle n'est pas nulle.

M. PERALBA. - Je vois que M. Marcon désire intervenir.

M. MARCON. - Je voudrais d'abord remercier M. Decœur pour la précision des chiffres qu'il nous a apportés ; même s'ils sont approximatifs, ils sont quand même très instructifs. Je suis très satisfait de la manière dont il a abordé le sujet. Maintenant, dire que je suis satisfait de 200 μ Tesla, non, n'exagérons pas !

Je tiens d'abord à évacuer le cas n°3 où l'on a un champ important sur une longueur importante. Il faudra voir ce qu'il en est pour les autres ateliers, mais concernant l'atelier 3, ce sera donc au sud de la traversée de l'autoroute et on sera derrière les grillages, j'allais dire les barbelés ! Donc, même si l'on risque effectivement d'avoir des valeurs de champ un peu élevées à cet endroit, elles ne seront pas accessibles au public. Je pense donc que ce cas, qui était peut-être le cas technique le plus délicat, est résolu du fait qu'il n'est pas accessible au public.

M. PERALBA. - Pour le forage long.

M. MARCON. - Oui, dans le cas du forage long. Il est évident que, compte tenu de la précision de 1 mètre, le cas du forage court est obsolète.

Concernant les six autres cas, on peut dire aujourd'hui « on verra au cas par cas, plus tard, avec les maires, etc. », d'accord, je veux bien, mais je voudrais être formel sur ce point au nom de l'association que je représente ici, au nom du collectif "Non à la THT". Nous ne saurions accepter une situation où les valeurs de champ supérieures à celles que M. Le Ruz nous a recommandées seraient dans des zones accessibles au public. Il faut que ce soit bien clair. Je m'engage ici au nom du collectif, et non pas au nom de Claude Marcon. Nous ne pourrions accepter que si l'on tutoie les valeurs admises par M. Le Ruz sachant que, si l'on est à 10 μ Tesla près, cela ne pose pas de problème. Il est évident qu'il faudra bien voir de manière très précise au cas par cas et s'engager sur des résultats.

M. DECŒUR. - Je prends bien note de cela. Le point qui a attiré mon attention et sur lequel je voulais insister aujourd'hui, c'est qu'il y a des cas où, manifestement, on va venir tutoyer la valeur cible que l'on s'était fixée ensemble. Donc, on va regarder les dispositions -et c'était d'ailleurs bien l'esprit-, c'est-à-dire que l'on va voir si l'on peut adapter les dispositions constructives, peut-être en prenant 30 centimètres de profondeur en plus, il est possible que cela suffise. On va étudier cela en détail pour pouvoir regarder les dispositions constructives afin d'être "tranquilles" par rapport à la cible que l'on s'était fixée ensemble et qui figure dans la conclusion du rapport de M. Guillaumont. On est donc bien dans cet esprit-là.

On a identifié les cas et, manifestement, c'est dans ces cas de forages droits de catégorie 2. Pour la catégorie 1, on va regarder ce qu'il en est, mais on est assez tranquilles. C'est surtout dans les cas de catégorie 2 où l'on risque d'être les plus proches de cette valeur-cible et pour lesquels on va voir si l'on peut adapter les dispositions constructives. Si l'on gagne quelques dizaines de μ Tesla, on doit passer. On le regardera cas par cas, mais je suis assez confiant pour rester en-deçà de la valeur cible que l'on s'était assignée.

M. PERALBA. - Vous confirmez donc, Monsieur Decœur, que vous avez des solutions techniques vous permettant d'améliorer ce mauvais affichage et que vous êtes disposé à les mettre en œuvre.

M. DECŒUR.- Absolument. Je pense qu'en écartant légèrement, on doit pouvoir s'en sortir. Cela dit, c'est mon sentiment. Il provient du fait d'avoir manipulé les chiffres, les courbes, etc., donc je n'arriverai pas à vous prouver. J'ai vraiment le sentiment que l'on doit y arriver et à peu de modifications de dispositions techniques. Je suis donc assez confiant mais il est clair que, pour ces cas-là, on va zoomer et regarder particulièrement les dispositions constructives dans le but que l'on a indiqué.

Je propose de rendre compte au moins déjà sur ces six points-là, en considérant que l'on a identifié qu'il y avait possibilité de tutoyer un peu trop la valeur-cible. Ainsi, on vous dira (sous une forme à déterminer) sur ces six points, quelles sont les dispositions que l'on a prises et quels sont les résultats auxquels on arrive effectivement. D'accord ?

M. PERALBA. - Merci, Monsieur Decœur. Vous nous fournirez les éléments de votre présentation avec le compte rendu, le listing des points particuliers, etc. ?

M. DECŒUR. - Oui, ce tableau ? Cela dit, je peux vous donner l'ensemble. Le reste, vous le connaissez, sauf ce que j'ai rajouté par rapport aux différentes catégories 1, 2, 3 et 4.

M. PERALBA. - Vous n'avez plus rien à rajouter, Monsieur Decœur ?

M. DECŒUR.- Non.

M. PERALBA.- Donc, j'ouvre la discussion.

M. MARIE. - Je voudrais empiéter un peu sur l'atelier 4. Avant de franchir le Tech, est-ce que vous franchissez le canal d'arrosage de Banyuls ?

M. DECŒUR.- Il est le long du Tech ?

M. MARIE.- Oui. Dites-moi à quelle hauteur vous franchissez le Tech et je vous dirai si vous franchissez le canal d'arrosage !

M. DECŒUR. - On va vous répondre bien sûr, même si ce n'est pas notre atelier. Le point que j'ai appelé "point d'entrée du forage dirigé" doit se trouver très légèrement au nord de la culée nord du viaduc du Tech. Il est côté amont.

M. MARIE.- Donc, vous traversez.

M. DECŒUR.- On va vraisemblablement traverser. C'est pourquoi j'avais envie de vous dire oui, mais on va le visualiser.

M. MARIE. - Il est en aval de la sablière Valls ?

(Départ de M. Roque à 15 h.27).

M. BOULIN. - Pouvez-vous nous aider à situer le canal par rapport au Tech ? C'est au nord du Tech ?

M. MARIE. - Oui. La prise d'eau se situe exactement à l'aplomb de la sablière Valls. Le rescluse se situe au droit de la sablière.

M. DECŒUR. - Ce n'est pas ce que l'on voit là, sur la carte ?

M. MARIE. - Si, c'est exactement cela, et le canal longe le Tech en descendant sur la rive gauche.

M. DECŒUR. - On peut le suivre sur la carte. Qu'est-ce qu'il devient après ?

M. MARIE. - Il passe en partie en souterrain, dans ce qu'on appelle "des youbes (?)" creusés dans le tuf. Je voudrais donc savoir comment cela se passe.

M. DECŒUR. - Il passe à l'endroit que nous vous indiquons sur l'écran ?

M. MARIE. - Oui, à peu près.

M. DECŒUR. - Il est à quelle profondeur ?

M. MARIE. - Tout dépend des endroits. A certains endroits il est en aérien, et dans d'autres cas de figure, il pénètre à l'intérieur de la falaise et est situé à 3 ou 4 mètres au-dessus du terrain naturel. Soit il est situé à l'intérieur du talus, soit il est situé carrément en pied.

M. DECŒUR. - Jannick, peux-tu nous montrer le point de départ du forage dirigé ?

M. BOULIN. - Il est à peu près au niveau que je vous indique, on passera donc sous ce canal.

(Brouhaha)

M. DECŒUR. - Oui, on va passer dessous.

M. BERTAULT. - Vous serez à quelle profondeur à cet endroit ?

M. DECŒUR. - S'il faut que l'on soit à 14 mètres sous le lit du Tech, c'est difficile à dire.

M. MARIE. - Est-ce que nous pourrions le voir sur place avec le président de l'association syndicale ?

M. DECŒUR. - Oui, on pourra aller le voir sur place.

M. MARIE. - Il faut prendre un rendez-vous.

M. DECŒUR. - D'accord. *(Puis, revenant sur la carte)* J'ai l'impression que le canal est par là. Il n'est pas en surface à cet endroit ?

M. MARIE. - Il est peut-être en surface ici.

M. DECŒUR. - J'ai l'impression que c'est cela.

M. MARIE. - Oui, effectivement.

M. DECŒUR. - En tout cas cela y ressemble.

(Tous les participants acquiescent)

M. DECŒUR. - Donc, je pense que l'on sera très largement en-dessous.

M. PERALBA. - Parce que c'est un forage dirigé là ?

M. DECŒUR. - Oui, on est là en forage dirigé. On est pratiquement de niveau avec le Tech. Donc, si on est à 14 mètres sous le Tech et que l'on démarre de là, j'ai envie de dire que l'on sera à une dizaine de mètres en-dessous.

M. PUGAULT. - Il doit y avoir 4 ou 5 mètres entre le niveau du Tech et le canal, peut-être un peu plus, cela dépend des endroits.

M. MARCON. - Oui, c'est un ordre de grandeur de 4/5 mètres. Donc, si vous êtes à 14 mètres, vous êtes largement...

M. MARIE. - Est-il possible d'avoir un rendez-vous et de le voir sur place ?

M. DECŒUR. - Bien sûr. On prend rendez-vous avec vous, Monsieur ?

M. MARIE. - Oui, s'il vous plaît, et je transmettrai au président.

M. DECŒUR. - Comment s'appelle le canal ?

M. MARIE. - Pas d'en Nègre et Salita.

M. VERNET. - J'aimerais juste apporter une précision sur le territoire de Canohès. C'est un point que j'avais déjà soulevé sur les problèmes hydrauliques qui peuvent être rencontrés avec le bassin de rétention de la ligne LGV sur le territoire de Canohès, également avec le syndicat de Basse Castelnou.

Vous n'avez pas encore pris contact avec le syndicat, on est en train de mener une étude hydrologique assez poussée et il me semble intéressant de rappeler qu'il ne faudrait pas oublier ce détail. Merci

M. DECŒUR. - Vous avez raison, mais ce n'est pas un détail et on ne l'a pas oublié. On prendra contact avec eux, mais si je me souviens bien, ce bassin était relativement à l'ouest.

M. VERNET. - Oui, mais je ne connais pas le tracé exact que vous allez emprunter, puisque le bassin de rétention de la ligne LGV est accolé au talus. Donc, je ne sais pas par où vous allez passer. Par contre, si vous contournez le bassin de rétention LGV, on ne sera pas très loin du pied de barrage de la butée de Basse Castelnou.

M. DECŒUR. - Nous allons regarder, mais nous avons eu un problème technique. Il nous faut le temps de rétablir l'image sur l'ordinateur. Pendant ce temps, y a-t-il d'autres questions ?

M. PERALBA. - Nous allons faire un petit tour de table. Jean Roque, premier adjoint de Toulouges, s'excuse. Il a dû partir et m'a dit qu'il n'avait rien de spécial à rajouter. Je l'exprime en son nom. Qu'en est-il pour le collectif, Claude Marcon ?

M. MARCON. - Non, rien.

M. POUGAULT. - Les questions que je voulais poser ont été abordées.

M. PUIG. - C'est hors sujet pour l'instant.

M. DUPOUY. - Non, rien.

M. ATTARD. - Rien non plus.

M. DECŒUR. - Dans les questions diverses, on vous avait dit que l'on récolterait des éléments complémentaires sur les fibres optiques. On les a. Jannick Boulin va vous les donner.

M. BOULIN. - Nous avons eu un retour des différents opérateurs pour les fibres optiques. Il y en a d'ailleurs principalement sur ces ateliers. Le recensement que nous avons fait montre que :

- Une fibre optique est présente sur la D612a, donc elle traverse la ligne LGV au niveau de Toulouges. On ne fait que la croiser. Il y a donc là une fibre optique qu'il faudra bien considérer.

- Il y a deux fibres optiques sur le chemin communal 105, où se trouve la piste cyclable, de Toulouges à Canohès.

- A Villemolaque, au niveau de la D2, il y a une fibre optique qui longe la LGV sur environ 150 mètres et dont on tiendra compte également.

▪ la fibre optique la plus contraignante est au niveau du Village Catalan, mais on saura la gérer. Il y a deux fibres optiques également qui longent la LGV à partir du Village Catalan en direction du Boulou, jusqu'en limite de commune de Tresserre. Il y a donc la présence de deux fibres optiques sur un linéaire relativement important. Avec le tracé qui est défini, on recensera précisément ces fibres optiques et, bien sûr, on en tiendra compte pour nos travaux. S'il y a lieu de déplacer ces fibres optiques, on le fera, sinon on les laissera en place.

M. PERALBA. - Pendant que j'y pense : avant la réalisation des travaux, vous devriez penser à refaire un recensement des réseaux, notamment le réseau de fibre optique qui va certainement évoluer avant que vous n'interveniez.

M. BOULIN. - On va faire des relevés de terrain et l'on va recenser précisément tous les concessionnaires, avec des visites sur le terrain pour savoir clairement où se situent l'ensemble de ces concessionnaires. Là, c'est une première approche qui s'est faite par courrier mais, maintenant, nous allons faire une approche avec des plans beaucoup plus précis.

▪ J'ajoute qu'il reste une fibre optique sous la D900. Elle croise la LGV au niveau de la D900 qui se situe près de la voie ferrée.

M. PERALBA. - Avez-vous maintenant les éléments pour répondre à notre collègue de Canohès ?

M. BOULIN. - Oui. Nous avons retrouvé Canohès en image.

M. VERNET. - Oui, on voit le bassin de rétention de Basse Castelnou avec son pied de barrage. Ce qui m'inquiétait, c'est que le passage que vous avez prévu est sur des parties rapportées, du talus dans du sol plus ou moins stabilisé. Vous passez au-dessus du bassin de rétention de la LGV et, tout cela, ce sont des remblais récents. Je voulais avoir la certitude que vous passiez par-là.

M. DECŒUR. - Oui.

M. VERNET. - Sachant que, au pied de ce talus de la LGV, il y a un ruisseau relativement profond et il ne faudrait pas que tous les éléments se conjuguent pour avoir une infiltration à cet endroit. En effet, 150 ou 200 mètres plus haut, on a le même souci sur le bassin de Basse Castelnou.

C'est un point important et délicat pour moi parce que cela donne accès directement au village. Si jamais le bassin, une fois plein, se déverse, cela peut faire pas mal de dégâts.

M. DECŒUR. - Vous avez raison.

On avait d'ailleurs hésité à contourner ce bassin par l'ouest ; au début, on se demandait s'il ne fallait pas le contourner, et quand on a regardé sur place, on a vu que, moyennant des dispositions liées à la présence des ouvrages hydrauliques, puisqu'il y a évidemment des buses, c'est quelque chose que l'on doit pouvoir faire. Evidemment, quand on passe au niveau de ces bassins, on accorde, bien sûr, un soin tout particulier à ne pas détériorer les capacités de ce bassin. Mais, quand on a regardé cela avec les spécialistes, on a conclu que l'on pouvait passer.

M. VERNET. - Dans ce cas, il n'est peut-être pas utile de prendre rendez-vous avec Basse Castelnou.

M. DECŒUR. - En effet, parce que c'est celui qui est le plus à l'ouest.

M. VERNET. - Oui.

M. DECŒUR. - En effet, mais, sur ce point, on a bien noté d'apporter un soin particulier. Bien sûr, c'est ce que l'on fait en général par rapport aux bassins, mais on a bien noté le rôle particulier de ce bassin.

M. VERNET. - Je vous en remercie. Je n'ai plus rien à rajouter pour Canohès.

M. PERALBA. - Vous parliez de questions diverses que vous comptiez soulever ?

M. DECŒUR. - Non. Vous avez vu que nous avons essayé de faire comme dans les programmes télévisés lorsqu'il y a une panne d'émission : on est passé aux questions diverses en parlant de la fibre optique ! J'avais noté ce point en questions diverses, mais pour ce qui nous concerne. Cela dit, s'il y a d'autres questions diverses, nous sommes bien évidemment tout à fait prêts à y apporter réponse, si nous disposons de la réponse.

M. BERTAULT. - Vous n'aviez pas des problèmes de peupliers sur Villemolaque ?

M. MARCON. - Oui, mais c'était dans le cas du forage court et, là, on fait un forage long, donc il n'y a plus de problème.

M. DECŒUR. - Oui, sauf s'il y a des peupliers. Il ne faudra pas qu'il y en ait, mais cela m'étonnerait qu'il y ait des peupliers ici.

M. MARCON. - Oui. Nous verrons après avec les paysagistes.

M. DECŒUR. - Je ne l'ai pas dit avant, mais je vais le dire aujourd'hui : cela m'étonnerait qu'il y ait trois, quatre ou cinq peupliers et que, en plus, ils soient en plein dans le virage. C'est mon avis.

M. BOULIN. - Les peupliers dont vous parliez, Monsieur le Président, sont bien au niveau que je vous présente sur la carte ?

M. MARCON. - Absolument.

M. DECŒUR. - Je les voyais un peu plus au sud.

M. MARCON. - Non, c'est là qu'ils étaient prévus sur les plans paysagers.

M. PERALBA. - Mais précisons qu'ils ne sont pas plantés, ils sont prévus dans le cadre du 1 % paysager que nous doit l'opérateur LGV.

M. DECŒUR. - Si vous avez la possibilité de prendre d'autres essences, je pense que cela ne serait pas plus mal. Je ne suis pas horticulteur ou paysagiste, mais je ne suis pas sûr que les peupliers soient les arbres qui se plaisent le mieux dans le coin, et c'est quand même un arbre qui a tendance à aller chercher l'eau très profond.

Même si on est en forage dirigé, on sera, certes, à une profondeur importante. A mon avis, on doit pouvoir mettre d'autres essences qui joueraient un rôle tout aussi intéressant au niveau paysager et qui auraient des racines un peu moins profondes.

M. PERALBA. - Y a-t-il d'autres questions diverses ? (Pas de question)

Avant de passer la parole à M. Bertault, je voudrais remercier l'ensemble des participants parce que je crois pouvoir dire que c'est la dernière réunion de l'atelier 3. Je vous

remercie tous pour votre participation efficace : mes collègues élus, les collectifs "Non à la THT", "Defensa de la terra", les représentants de Mme Irlès.

Je tiens à remercier particulièrement M. Bertault, représentant de la CNDP, qui nous avait dit qu'il se tiendrait à l'écart mais qui, tout compte fait, était là un petit peu !

M. BERTAULT. - Je ne peux pas résister au plaisir de venir vous voir !

M. PERALBA. - Il ne parle pas trop, mais il est là. Et, s'il est présent, c'est parce qu'il a considéré que c'était encore sa place durant cette phase 2, je tiens à l'en remercier. M. Bertault et M. Mercadal ont beaucoup apporté à la concertation. Je serai presque tenté de dire que, sans eux, la concertation ne se serait certainement pas déroulée dans l'esprit qui l'a caractérisée.

Enfin, je voudrais remercier les représentants de RTE pour la qualité des informations qu'ils nous ont données et la qualité des échanges que nous avons eus mais, là, je pense que c'est un peu réciproque. En effet, pour échanger comme nous l'avons fait, il faut que nous soyons deux dans le même état d'esprit.

Je vous remercie de ne pas nous avoir coupé le courant ! Vous avez respecté vos engagements pendant les fêtes : les Pyrénées-Orientales n'ont pas été coupées et je vous en remercie ! C'était de la plaisanterie, évidemment.

Je voudrais terminer en rebondissant sur une intervention de mon collègue Louis Puig. La concertation s'est très bien passée, mais si les ASF sont un peu contrariées par le passage au Village Catalan, sachez que, pour notre part, nous avons toujours une très forte contrariété d'être obligés d'accepter cet ouvrage, même si ce sera un modèle de technologie. Je vous remercie.

M. Bertault, vous avez peut-être un mot à dire.

M. BERTAULT. - Merci des mots que vous avez prononcés pour Georges Mercadal et moi. On ne peut que se féliciter de la manière dont cela s'est passé. On voit que, quand le maître d'ouvrage est un peu décomplexé, cela se passe un peu mieux qu'à certaines autres périodes. Lorsque tout le monde se met autour de la table, vous discutez, vous trouvez des solutions en commun, etc. C'est à cela que l'on pensait et que l'on devait arriver. Je pense que l'on y est arrivé.

Début février, je pense que nous allons faire une petite réunion avec Georges Mercadal et certains d'entre vous pour faire un point sur ce qui est effectivement ressorti de cette démarche. Il y aura évidemment une prolongation à toute cette discussion, qui sera la préparation des travaux, leur déroulement et les suivis au-delà. On ne peut que se féliciter de l'état d'esprit que tout le monde a eu l'occasion de manifester autour des différentes tables, car pas mal de réunions ont eu lieu.

Je dois avant tout féliciter les élus d'avoir pris leurs responsabilités et d'avoir accepté la proposition à laquelle on avait pensé, c'est-à-dire de jouer un rôle effectif dans le cadre de cette deuxième phase de concertation. Je trouve que cela s'est excellemment passé et cela va nous donner des idées en tant que Commission nationale du débat public, sur la manière de procéder pour que tout se passe au mieux entre les parties prenantes en discussion autour d'un projet.

Je peux vous dire simplement un mot : merci à tous.

M. PERALBA. - Monsieur Decœur, vous voulez dire un mot ?

M. DECŒUR. - Oui, j'aurais aimé, mais vous aurez le mot de la fin, Monsieur le Président, je vous en prie.

Ce n'est pas un vain mot de se complimenter parce que, réellement, je suis moi aussi très satisfait. Vous nous avez vraiment poussés dans nos retranchements et je pense que c'est une excellente chose. En effet, on vous a dit ce que l'on pouvait vous dire au stade où l'on en était, et il y a des moments où l'on ne pouvait pas vous donner plus d'éléments parce que, au stade où l'on en était de l'étude, cela aurait été vous tromper que de vous en donner.

Je vous remercie donc d'avoir admis que, au stade où l'on en est, puisqu'on n'est pas encore dans les plans de détails, on reste encore un peu sur sa faim pour quelques éléments. Vous l'avez admis et je vous en remercie parce que c'est quelque chose qui n'était peut-être pas évident. En tout cas, cela ne me mettait pas très à l'aise, parce que j'avais envie de vous apporter des éléments de réponse et il y en a certains que je ne pouvais pas vous donner. En effet, cela aurait été un peu vous tromper que de vous dire « voilà les éléments précis de réponse que l'on peut vous apporter ».

Par ailleurs, on s'est vu très souvent pendant l'année qui vient de s'écouler, on va se voir sûrement moins souvent parce que les phases que l'on va vivre nous mettront moins en présence physiquement. On va continuer à travailler et j'ai envie de dire aussi que, ce qui a été créé là, on va réfléchir à la façon de le faire un peu perdurer. Je ne veux pas dire que l'on va continuer à se voir tous les 15 jours, mais si vous ne nous voyez pas pendant six mois, par exemple, ce n'est pas parce qu'on est allé se terrer et se cacher, c'est parce qu'on est en train de travailler et on va travailler sur des éléments de détails.

Je crois qu'il va falloir que l'on réfléchisse, de notre côté, à la façon de continuer à vous informer sur ce que l'on fait. En effet, je n'ai pas envie de rompre la façon de travailler que l'on a eue jusqu'ici. Ainsi, si vous en êtes d'accord, nous allons réfléchir à une façon, forcément plus espacée dans le temps, de continuer à vous tenir au courant de là où l'on en est.

Je voulais aussi rajouter que, vous de votre côté, si vous vous inquiétez ou vous vous posez des questions, n'hésitez surtout pas à nous appeler. On viendra vous voir ou on vous apportera des éléments de réponse, en fonction de ce que vous demandez. Mais surtout, si vous avez des questions, posez-les nous ! Dans l'esprit de la démarche qui a prévalu jusqu'ici, nous nous ferons un devoir de continuer à vous apporter des éléments de réponse, comme on a essayé de le faire autant que possible durant l'année que nous venons de vivre.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que, dans le futur proche, on aura évidemment beaucoup moins l'occasion de se rencontrer.

M. PERALBA. - Puisque je dois conclure, je vais le faire très brièvement : merci à tous.
(Applaudissements de MM. Bertault et Marcon).

La séance est levée à 15 heures 55.